



## Autorisation parentale

Je, soussigné, \_\_\_\_\_, parent/tuteur légal de \_\_\_\_\_, l'autorise à assister aux soirées/journées jeux de l'association Tour de Jeu et à quitter les locaux seul ou accompagné par une personne autorisée à l'heure de fermeture.

Les personnes mineures passent sous la responsabilité de l'association Tour De Jeu à partir du moment où ils sont pris en charge par le ou la responsable du créneau horaire auquel ils désirent participer. Il est du devoir des parents de s'assurer de sa présence avant de laisser leur(s) enfant(s) à la salle « P.I.L.E. ».

L'association se décharge de toute responsabilité au terme du créneau horaire concerné. Tout enfant, désirant partir avant la fin de dernier, ne pourra le faire que sur présentation d'une autorisation parentale. Les parents, ou personnes autorisées, devront venir chercher leur(s) enfant(s) dans la salle et en informer le responsable.

Si une personne mineure souffre d'une condition médicale particulière nécessitant la prise de précautions spécifiques (allergies, diabète, asthme ou autre) nous vous prions de bien vouloir nous en informer.

Le ou la responsable du créneau est un intervenant bénévole. Il ne peut être tenu pour responsable du retour en sécurité de personnes mineures à leur domicile. C'est pourquoi nous invitons un parent/tuteur légal ou une personne autorisée à assurer le trajet retour. Le ou la responsable se décharge également de toute responsabilité en cas de non respect du règlement de l'association. Le cas présent l'enfant sera remis, après appel au responsable légal, aux autorités.

Personnes autorisées à venir chercher mon enfant s'il ne peut rentrer seul à la fin de la séance. (Les personnes autorisées devront se présenter à l'intérieur des locaux.) :

Nom	Prénom
Parenté	Téléphone :
Nom	Prénom
Parenté	Téléphone :
Nom	Prénom
Parenté	Téléphone :
Nom	Prénom
Parenté	Téléphone :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**Signature du ou des responsable(s) de l'enfant**